



GÉNOMIQUE | GÉNÉTIQUE | R&D | TESTS DE DIAGNOSTIC

## Genomic Vision annonce le tirage de la 2<sup>ème</sup> tranche de 1,2 M€ dans le cadre du programme de financement conclu avec Winance pour un montant maximum de 12 M€

**Bagneux (France) - Genomic Vision (FR0011799907 – GV, éligible PEA-PME)**, société de biotechnologie qui développe des outils et des services dédiés à l'analyse et au contrôle des modifications du génome (la « Société »), annonce aujourd'hui l'émission de la seconde tranche d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) pour un montant de 1,2 million d'euros.

Il est rappelé que dans le cadre d'un communiqué de presse en date du 15 juin 2020, la Société avait annoncé la signature d'un contrat d'émission le 11 juin 2020 avec Winance en vue de la mise en place d'une ligne de financement par émission d'obligations convertibles (les « OC ») en actions ordinaires à chacune desquelles sera attaché un bon de souscription d'actions (les « BSA » et ensemble avec les actions auxquelles ils sont attachés les « ABSA » et avec les OC les « OCABSA »), pour un montant total maximum de 12 millions d'euros. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 30 octobre 2020 a approuvé la mise en place de ce financement.

### Modalités de l'opération

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, le directoire a décidé le 1<sup>er</sup> mars 2021 d'émettre 1200 OCABSA pour un montant total de 1,2 million d'euros au profit de Winance ou de toute entité affiliée (l'« Investisseur »).

Les OC devront être souscrites par l'Investisseur dans un délai de dix (10) jours ouvrés suivant la décision du directoire, si les conditions usuelles de la requête sont satisfaites.

Le produit brut de l'opération sera donc de 1,2 million d'euros et le produit net de 1,1 million d'euros.

Les principales caractéristiques de ce programme de financement structuré en 12 tranches d'OCABSA d'un montant total de 12 M€ sont décrites dans le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 9 février 2021 sous le n°21-028 et composé d'une note d'opération et d'un Document Universel d'Enregistrement approuvé auprès de l'AMF sous le n° R21-002.

\*\*\*

## A PROPOS DE GENOMIC VISION

GENOMIC VISION est une société de biotechnologie qui développe des produits et des services dédiés à l'analyse (structurale et fonctionnelle) des modifications du génome ainsi qu'au contrôle de la qualité et de la sécurité de ces modifications, en particulier dans les technologies d'édition du génome et dans les procédés de bioproduction. Les outils exclusifs de GENOMIC VISION basés sur la technologie du peignage de l'ADN et sur l'intelligence artificielle, fournissent des mesures quantitatives robustes nécessaires à une caractérisation fiable des altérations de l'ADN dans le génome. Ces outils sont notamment utilisés pour surveiller la réplication de l'ADN dans les cellules cancéreuses, pour la détection précoce de cancers et pour le diagnostic de maladie génétiques. Installée à Bagneux, en région parisienne, l'entreprise compte environ 30 collaborateurs. GENOMIC VISION est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment C (Euronext : GV - ISIN : FR0011799907).

[www.genomicvision.com](http://www.genomicvision.com)

## CONTACTS

### Genomic Vision

Dominique Remy-Renou  
Présidente du Directoire  
Tél. : +33 1 49 08 07 51  
investisseurs@genomicvision.com

### Ulysse Communication

Relations Presse  
Bruno Arabian  
Tél. : +33 1 42 68 29 70  
barabian@ulyse-  
communication.com

### NewCap

Investor Relations  
& Strategic Communications  
Tél. : +33 1 44 71 94 94  
gv@newcap.eu



Membre des indices **CAC® Mid & Small** et **CAC® All-Tradable**

## AVERTISSEMENT

Le présent communiqué contient manière implicite ou expresse des déclarations prospectives relatives à Genomic Vision et à ses activités. Genomic Vision estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans la section « Facteurs de Risque » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 9 février 2021, sous le numéro d'enregistrement R21-002, qui est disponible sur le site internet de la Société ([www.genomicvision.com](http://www.genomicvision.com)) et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Genomic Vision est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Genomic Vision ou que Genomic Vision ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Genomic Vision diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Genomic Vision dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.